

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 01-27-06-24****DATE DE CONVOCATION****21 JUIN 2024****DATE DE DEPOT EN SOUS-  
PREFECTURE****03 JUILLET 2024****DATE D’AFFICHAGE****03 JUILLET 2024****DATE DE NOTIFICATION AUX  
SERVICES :****03 JUILLET 2024****NOMBRE DE CONSEILLERS :****EN EXERCICE 29****PRESENTS 22****VOTANTS 28****OBJET : COMPTE DE GESTION  
2023**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs POULET, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, DANGUILHEN, GAFFEZ, BOURDAIS, MASCHERONI, MESSAOUDI, MARGUET, DE CASTRO, VAUCHEL, LI LUN YUK, CABARET, QUENTEL, DELECROIX, PELAPRAT, OGBI, SAVVA, DOMERGUE, BOURRIER, MOUHAMADMANSOUR,

**Absents représentés :**

Nathalie DERVEAUX représentée par Azedine MESSAOUDI  
Farid LAZAAR représenté par Jean-Paul MASCHERONI  
Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT représentée par Laurianne DANGUILHEN  
Adeline COLOMBA représentée par Thomas DELECROIX  
Darine BOUADIS représentée par Elie DOMERGUE  
Lucie HERRERO représentée par Fathia GHANI REFOUFI

**Absents non-représentés :**

Thierry LAMY

**Secrétaire de séance :**

William MOSSE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2023, et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs de créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable de la commission communale des finances et des ressources humaines du 20 juin 2024 ;

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à **23 voix POUR et 5 CONTRE (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR, Mme BOURRIER et Mme BOUADIS)**,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, car il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

